

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2116

8 octobre 2010

SOMMAIRE

1798 European Loan Fund	101564	Cynthia	101551
1798 European Loan S.A.	101566	Daniska	101565
1798 Healthcare Long / Short Fund	101566	Descarfin S.A.	101568
1798 Healthcare Long / Short S.A.	101566	Dominion Corporate Group S.A.	101551
Advent Coral Holding S.à r.l.	101539	Electricité WATRY S.à r.l.	101568
Advent Green Luxembourg S.à r.l.	101539	ENRC Investments S.à r.l.	101567
Advent Miro Luxembourg Finance S.à r.l.	101567	ERE III fifteen S.à r.l.	101524
Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.	101539	ERE III fourteen S.à r.l.	101532
AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l.	101540	Frafin S.A.	101559
AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l.	101540	Genimo S.A.	101551
AIDA, société de gestion de patrimoine fa- miliar (SPF)	101561	H7 Sàrl	101565
AI IRELAND No. 1 S.à r.l.	101540	KKR NXP Investor S.à r.l.	101541
Arma Ingénierie International S.A.	101540	LIPP Holdco 1 S.à r.l.	101556
Auto-Moto-Ecole Patrick WARNIER Sàrl	101539	Next Optic S.à r.l.	101522
Axor Holding	101567	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	101556
BFF Investments S.à r.l.	101568	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	101522
BFF Investments S.à r.l.	101568	Piraeus Asset Management Europe S.A.	101523
Blue Power S.A.	101548	Rom10 S.A.	101558
CARRIERES Ressources Humaines - Tra- vail temporaire	101549	Rom11 S.A.	101559
CETREL S.A.	101549	Rom1 S.A.	101524
CHD Luxembourg S.A.	101549	Rom2 S.A.	101560
CHD Luxembourg S.A.	101550	Rom7 S.A.	101560
Cinoor S.à r.l.	101548	Rom9 S.A.	101531
Cintinori S.à r.l.	101548	Rom Holding S.A.	101531
Compagnie des Bois Tropicaux (C. B. T.)	101550	R.S.I. Conseil S.A.	101524
Conseillère Immobilière Luxembourggeoi- se S.à r.l.	101550	R.S.I. Conseil S.A.	101524
Consortium Financier Africain	101550	Safe Ship Capital Partners S.à r.l.	101560
Crystal	101549	UBS (Lux) Institutional Sicav II	101531
		VG SICAV	101532
		Viehhandel J. Marc Weisgerber	101558
		Vita Investments S.A.	101532
		Zaniatan Holding S.A.	101564

**Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 25 juin 2010

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PARTNERS GROUP REAL ESTATE SECONDARY 2009 (EURO) S.C.A., SICAR

Signatures

Référence de publication: 2010115012/14.

(100129384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Next Optic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 155.022.

STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Soraya MTAf, agent commercial, née à Luxeuil-les-Bains/Haute-Saône (France), le 27 mai 1984, demeurant à F-70300 Saint-Sauveur, 34, rue Louis Pasteur. La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NEXT OPTIC SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Foetz.

Art. 3. La société a pour objet

- l'achat et la vente en gros d'optique, montures, étuis et tous produits liés à l'optique;
- l'achat et la vente en gros de meules, matériels et outillages destinés à l'optique;
- éventuellement, à titre accessoire et secondaire, la fabrication directe ou indirecte des produits énumérés ci-dessus.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par mille (1.000) parts de douze virgule cinquante (12,50) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

101523

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Soraya MTAf, agent commercial, née à Luxeuil-les-Bains/Haute-Saône (France), le 27 mai 1984, demeurant à F-70300 Saint-Sauveur, 34, rue Louis Pasteur.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Industrie.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérante unique, pour une durée illimitée:

Soraya MTAf, agent commercial, née à Luxeuil-les-Bains/ Haute-Saône (France), le 27 mai 1984, demeurant à F-70300 Saint-Sauveur, 34, rue Louis Pasteur.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelage, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: Mtaf et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 11 août 2010. Relation: EAC/2010/9818. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 17 août 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010114591/67.

(100129485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Piraeus Asset Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 38.082.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 15 Juin 2010

Messieurs Jacques ELVINGER, résidant professionnellement au 15 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Evaggelos KALOMALLOS, résidant professionnellement au 20 Amalia Ave & Souri 5, GR-10557 Athènes, Vassilios DAMOURAS, résidant professionnellement au 3 Korai Street, GR-10564 Athènes et Monsieur Hercules BAMPLEKOS, résidant professionnellement 75, Vas. Sofia Street, GR-115 21 Athènes sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

PRICEWATERHOUSECOOPERS, Luxembourg, est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010115013/19.

(100129365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

R.S.I. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 51.585.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 23 juillet 2010

Madame Pamela IDELSON SMITH, résidant professionnellement au 30 rue des Voisins, Case Postale 566, CH-1211 Genève 4, Monsieur André SCHMIT, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et Monsieur Daniel VAN HOVE, résidant professionnellement au 207 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

ERNST & YOUNG, est réélu comme commissaire aux comptes, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifie sincère et conforme
Pour R.S.I. CONSEIL S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010115015/18.

(100129348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

R.S.I. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 51.585.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.S.I. CONSEIL S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010115016/12.

(100129363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Rom1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 109.724.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour ROM1 S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010115017/15.

(100129523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

ERE III fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 155.046.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Europa Real Estate III S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

here represented by Ms Zivana KRUSIC, private employee, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “ERE III fifteen S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company’s shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Peter CLUFF, company director, professionally residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

ici représenté par Madame Zivana KRUSIC, employée privé, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "ERE III fifteen S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Peter CLUFF, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 août 2010. Relation: EAC/2010/10063. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010114701/336.

(100130206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Rom9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 128.814.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour: ROM9 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010115022/15.

(100129382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Rom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour ROM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010115027/15.

(100129516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 août 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Tobias Meyer, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Brunniggässlein 12, CH-4052 Zurich

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Pour UBS (Lux) Institutional Sicav II

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010115041/21.

(100129757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 5 octobre 2009

En date du 5 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- de transférer le siège social de la société VG Sicav du 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010115044/15.

(100129502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Vita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 67.891.

—
Extrait de l'assemblée générale de la Société du 28 juin 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de renouveler pour la durée légale de 6 ans le mandat des administrateurs: Messieurs Jorge Ferreira, Schmitz et Fleming.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

VITA INVESTMENTS S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115045/16.

(100129642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

ERE III fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.042.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Europa Real Estate III S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

here represented by Ms Zivana KRUSIC, private employee, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “ERE III fourteen S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12'500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Peter CLUFF, company director, professionally residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

ici représenté par Madame Zivana KRUSIC, employée privé, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "ERE III fourteen S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de

gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Peter CLUFF, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 août 2010. Relation: EAC/2010/10064. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010114702/336.

(100130169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.180.400,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.147.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115054/14.

(100130338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Auto-Moto-Ecole Patrick WARNIER Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4950 Bascharage, 54B, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.746.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C no 115 du 23 février 1998; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 924 du 18 juin 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Auto-Moto-Ecole Patrick WARNIER SARL

Société à responsabilité limitée

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010115056/18.

(100130487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Advent Coral Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.865.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115057/13.

(100130273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Advent Green Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.911.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115058/14.

(100130340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AFI (East-Central Europe) Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.619.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010115059/13.

(100130300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AFI (East-Central Europe) Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.619.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010115060/13.

(100130302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AI IRELAND No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 315.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.484.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115061/14.

(100130295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Arma Ingénierie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone industrielle «Le 2000», rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115062/10.

(100130252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.508.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

KKR NXP (2006) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174029, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, holding 97,483 shares in the share capital of the Company, here represented by Gavin Solomons, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

KKR NXP (European II) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174028, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, holding 624,889 shares in the share capital of the Company, here represented by Gavin Solomons, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

KKR NXP (Millennium) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174017, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, holding 527,628 shares in the share capital of the Company, here represented by Gavin Solomons, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders of KKR NXP Investor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up on 21 July 2010 by the undersigned notary, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

All the shareholders of the Company declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

1) Decision to increase the share capital of the Company by four million three hundred twenty two thousand one hundred and forty five Euros and one Eurocent (EUR 4,322,145.01) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to four million three hundred thirty four thousand six hundred and forty five Euros and one Eurocent (EUR 4,334,645.01), by creating and issuing to the shareholders of the Company and KKR Associates Europe II, Limited Partnership:

- 43,221,449 new class A shares;
- 43,221,449 new class B shares;
- 43,221,449 new class C shares;
- 43,221,450 new class D shares;
- 43,221,450 new class E shares;
- 43,221,449 new class F shares;
- 43,221,448 new class G shares;
- 43,221,448 new class H shares;
- 43,221,449 new class I shares; and
- 43,221,449 new class J shares,

(together the "New Shares") having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share.

The subscriptions and payments for the New Shares will be made by way of contributions in kind consisting of shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by the shareholders of the Company and KKR Associates Europe II, Limited Partnership in Kaslion S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119161 ("Kaslion").

2) Decision to amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by four million three hundred twenty two thousand one hundred and forty five Euros and one Eurocent (EUR 4,322,145.01) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to four million three hundred thirty four thousand six hundred and forty five Euros and one Eurocent (EUR 4,334,645.01), by creating and issuing to the shareholders of the Company and KKR Associates Europe II, Limited Partnership:

- 43,221,449 new class A shares;
- 43,221,449 new class B shares;
- 43,221,449 new class C shares;
- 43,221,450 new class D shares;
- 43,221,450 new class E shares;
- 43,221,449 new class F shares;
- 43,221,448 new class G shares;
- 43,221,448 new class H shares;
- 43,221,449 new class I shares; and
- 43,221,449 new class J shares,

(together the "New Shares"), having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share. The New Shares are subscribed and issued as follows:

Subscriptions and Payments

KKR NXP (2006) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174029, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, subscribes for:

- 3,370,673 new class A shares;
- 3,370,673 new class B shares;
- 3,370,673 new class C shares;
- 3,370,673 new class D shares;
- 3,370,673 new class E shares;
- 3,370,673 new class F shares;
- 3,370,673 new class G shares;
- 3,370,673 new class H shares;
- 3,370,674 new class I shares; and
- 3,370,674 new class J shares,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and

which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 1,352,280 class A shares, 435 class B shares, 435 class C shares, 435 class D shares, 435 class E shares, 435 class F shares, 435 class G shares, 435 class H shares, 435 class I shares and 430 class J shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by KKR NXP (2006) Limited in Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119161 (the "Contribution in Kind 1").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 1 at thirty three million seven hundred six thousand seven hundred and thirty three Euros (EUR 33,706,733).

KKR NXP (European II) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174028, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, subscribes for:

- 21,606,881 new class A shares;

- 21,606,881 new class B shares;
- 21,606,881 new class C shares;
- 21,606,881 new class D shares;
- 21,606,881 new class E shares;
- 21,606,881 new class F shares;
- 21,606,880 new class G shares;
- 21,606,880 new class H shares;
- 21,606,880 new class I shares; and
- 21,606,880 new class J shares,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and

which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 8,668,465 class A shares, 2,787 class B shares, 2,787 class C shares, 2,787 class D shares, 2,787 class E shares, 2,787 class F shares, 2,787 class G shares, 2,787 class H shares, 2,787 class I shares, 2,783 class J shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by KKR NXP (European II) Limited in Kaslion (the "Contribution in Kind 2").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 2 at two hundred sixteen million sixty eight thousand eight hundred and seven Euros (EUR 216,068,807).

KKR NXP (Millennium) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174017, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, subscribes for:

- 18,243,886 new class A shares;
- 18,243,886 new class B shares;
- 18,243,886 new class C shares;
- 18,243,886 new class D shares;
- 18,243,886 new class E shares;
- 18,243,885 new class F shares;
- 18,243,885 new class G shares;
- 18,243,885 new class H shares;
- 18,243,885 new class I shares; and
- 18,243,885 new class J shares,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and

which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 7,319,265 class A shares, 2,353 class B shares, 2,353 class C shares, 2,353 class D shares, 2,353 class E shares, 2,353 class F shares, 2,353 class G shares, 2,353 class H shares, 2,353 class I shares, 2,354 class J shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by KKR NXP (Millennium) Limited in Kaslion (the "Contribution in Kind 3").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 3 at one hundred eighty two million four hundred thirty eight thousand eight hundred and sixty four Euros (EUR 182,438,864).

KKR Associates Europe II, Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at 603-7th Avenue SW, Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, subscribes for:

- 9 new class A shares;
- 9 new class B shares;
- 9 new class C shares;
- 10 new class D shares;
- 10 new class E shares;
- 10 new class F shares;
- 10 new class G shares;
- 10 new class H shares;
- 10 new class I shares; and
- 10 new class J shares,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and

which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 3 class A shares and 1 class B shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by KKR Associates Europe II, Limited Partnership in Kaslion (the "Contribution in Kind 4").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 4 at ninety seven Euros (EUR 97).

Following the above share capital increase, KKR Associates Europe II, Limited Partnership is a shareholder of the Company (together with KKR NXP (2006) Limited, KKR NXP (European II) Limited, and KKR NXP (Millennium) Limited the "Shareholders").

The Shareholders now pass the following resolution:

Second resolution

The Shareholders resolve to amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase and which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at four million three hundred thirty four thousand six hundred and forty five Euros and one Eurocent (EUR 4,334,645.01) represented by:

- 43,346,449 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 43, 346,449 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 43, 346,449 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 43, 346,450 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 43, 346,450 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 43, 346,449 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 43, 346,448 class G ordinary shares (the "G Shares"),
- 43, 346,448 class H ordinary shares (the "H Shares"),
- 43,221,449 class I ordinary shares (the "I Shares"), and
- 43,221,449 class J ordinary shares (the "J Shares"),

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder"."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

KKR NXP (2006) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174029, ayant son siège social à Ugländ House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 97.483 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Gavin Solomons, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

KKR NXP (European II) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174028, ayant son siège social à Ugländ House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 624.889 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Gavin Solomons, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

KKR NXP (Millennium) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174017, ayant son siège social à Ugländ House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 527.628 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Gavin Solomons, Avocat, ayant son adresse professionnelle

à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Étant tous les associés de KKR NXP Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié dressé le 21 juillet 2010 par le notaire soussigné, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions trois cent vingt-deux mille cent quarante-cinq Euro et un Centime d'Euro (EUR 4.322.145,01) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à quatre millions trois cent trente-quatre mille six cent quarante-cinq Euro et un Centime d'Euro (EUR 4.334.645,01) par la création et l'émission aux associés de la Société et à KKR Associates Europe II, Limited Partnership:

- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 43.221.450 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 43.221.450 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 43.221.448 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 43.221.448 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale.

Les souscriptions et paiements des Nouvelles Parts Sociales seront effectuées par voie d'apports en nature consistant en des sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro chacune (EUR 25) détenues par les associés de la Société et par KKR Associates Europe II, Limited Partnership dans Kaslion S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119161.

2. Décision de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions trois cent vingt-deux mille cent quarante-cinq Euro et un Centime d'Euro (EUR 4.322.145,01) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à quatre millions trois cent trente-quatre mille six cent quarante-cinq Euro et un Centime d'Euro (EUR 4.334.645,01) par la création et l'émission aux associés de la Société et à KKR Associates Europe II, Limited Partnership:

- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 43.221.450 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 43.221.450 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 43.221.448 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 43.221.448 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 43.221.449 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts

Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale. Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et émises de la manière suivante:

Souscriptions et Paiements:

KKR NXP (2006) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174029, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, souscrit à:

- 3.370.673 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 3.370.673 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 3.370.673 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 3.370.673 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 3.370.673 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 3.370.673 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 3.370.673 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 3.370.673 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 3.370.674 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 3.370.674 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune,

avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1.352.280 parts sociales de catégorie A, 435 parts sociales de catégorie B, 435 parts sociales de catégorie C, 435 parts sociales de catégorie D, 435 parts sociales de catégorie E, 435 parts sociales de catégorie F, 435 parts sociales de catégorie G, 435 parts sociales de catégorie H, 435 parts sociales de catégorie I et 430 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune détenues par KKR NXP (2006) Limited dans Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119161 (l'"Apport en Nature 1").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 1 à trente-trois millions sept cent six mille sept cent trente-trois Euro (EUR 33.706.733).

KKR NXP (European II) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174028, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, souscrit à:

- 21.606.881 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 21.606.881 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 21.606.881 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 21.606.881 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 21.606.881 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 21.606.881 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 21.606.880 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 21.606.880 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 21.606.880 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 21.606.880 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune,

avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 8.668.465 parts sociales de catégorie A, 2.787 parts sociales de catégorie B, 2.787 parts sociales de catégorie C, 2.787 parts sociales de catégorie D, 2.787 parts sociales de catégorie E, 2.787 parts sociales de catégorie F, 2.787 parts sociales de catégorie G, 2.787 parts sociales de catégorie H, 2.787 parts sociales de catégorie I et 2.783 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune détenues par KKR NXP (European II) Limited dans Kaslion (l'"Apport en Nature 2").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 2 à deux cent seize millions soixante-huit mille huit cent sept Euro (EUR 216.068.807).

KKR NXP (Millenium) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174017, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, souscrit à:

- 18.243.886 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 18.243.886 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 18.243.886 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 18.243.886 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 18.243.886 nouvelles parts sociales de catégorie E;

- 18.243.885 nouvelles parts sociales de catégorie F;
 - 18.243.885 nouvelles parts sociales de catégorie G;
 - 18.243.885 nouvelles parts sociales de catégorie H;
 - 18.243.885 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
 - 18.243.885 nouvelles parts sociales de catégorie J,
- ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune,
avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 7.319.265 parts sociales de catégorie A, 2.353 parts sociales de catégorie B, 2.353 parts sociales de catégorie C, 2.353 parts sociales de catégorie D, 2.353 parts sociales de catégorie E, 2.353 parts sociales de catégorie F, 2.353 parts sociales de catégorie G, 2.353 parts sociales de catégorie H, 2.353 parts sociales de catégorie I et 2.354 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune détenues par KKR NXP (Millennium) Limited dans Kaslion (l'"Apport en Nature 3").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 3 à cent quatre-vingt-deux millions quatre cent trente-huit mille huit cent soixante-quatre Euro (EUR 182.438.864).

KKR Associates Europe II, Limited Partnership, une "limited company" de droit d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 603-7th Avenue SW, Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, souscrit à:

- 9 nouvelles parts sociales de catégorie A;
 - 9 nouvelles parts sociales de catégorie B;
 - 9 nouvelles parts sociales de catégorie C;
 - 10 nouvelles parts sociales de catégorie D;
 - 10 nouvelles parts sociales de catégorie E;
 - 10 nouvelles parts sociales de catégorie F;
 - 10 nouvelles parts sociales de catégorie G;
 - 10 nouvelles parts sociales de catégorie H;
 - 10 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
 - 10 nouvelles parts sociales de catégorie J,
- ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune,
avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 3 parts sociales de catégorie A et 1 part sociale de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune détenues par KKR Associates Europe II, Limited Partnership dans Kaslion (l'"Apport en Nature 4").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 4 à quatre-vingt dix-sept Euro (EUR 97).

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, KKR Associates Europe II, Limited Partnership est un associé de la Société (ensemble avec KKR NXP (2006) Limited, KKR NXP (European II) Limited, et KKR NXP (Millennium) Limited les "Associés").

Les Associés passent à présent la résolution suivante:

Seconde Résolution

Les Associés décident de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions trois cent trente-quatre mille six cent quarante-cinq Euro et un centime d'Euro (EUR 4.334.645,01) représenté par:

- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 43.346.450 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 43.346.450 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 43.346.448 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G");
- 43.346.448 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H");
- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales I"); et
- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie J (les "Parts Sociales J");

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SOLOMONS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35470. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010114777/399.

(100130522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Blue Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé le 10/08/2010 n° L 100123867.04) enregistré à Luxembourg le 10/08/2010 avec les références L100123867.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115070/13.

(100130461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Cinoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.057.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115071/11.

(100130165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Cintinori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.247.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115072/11.

(100130168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Crystal, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.967.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 19 août 2010 au siège social

L'Assemblée accepte la démission de Mr Marco Sodi et de Mr David Richard Holland en tant qu'administrateurs A de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur A:

- Monsieur Romain Gonthier, résident au 42 Manchuria Road - Londres SW11 6AE - Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée approuvant les comptes annuels au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour Crystal

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010115073/18.

(100130180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

CARRIERES Ressources Humaines - Travail temporaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 98-102, boulevard J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.631.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115075/10.

(100130473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 23.562.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de Six Group AG, l'actionnaire majoritaire de la Société, ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en application de l'article 314, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour Cetrel S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115076/15.

(100130414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

CHD Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.931.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115078/10.

(100130248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

CHD Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.931.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115079/10.

(100130251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Compagnie des Bois Tropicaux (C. B. T.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.141.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 374 du 15 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 91 du 11 mars 1994, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 497 du 12 septembre 1997 et en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 590 du 28 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 705 du 8 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.)

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010115080/20.

(100130391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Conseillère Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 89.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115081/10.

(100130254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Consortium Financier Africain, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 22.102.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 321 du 28 novembre 1984. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 2 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 184 du 26 juin 1985, et en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 604 du 22 novembre 1996. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 802 du 28 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN
Société anonyme holding
Signature

Référence de publication: 2010115082/20.

(100130393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Cynthia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.839.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 390 du 21 juillet 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 761 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CYNTHIA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010115084/17.

(100130394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Dominion Corporate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Anna D'Alimonte

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010115086/12.

(100130211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Genimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.547.

L'AN DEUX MILLE DIX , LE VINGT QUATRE AOÛT

A PARIS (8^{ème}), 122 rue la Boétie, au siège de l'office notarial, ci-après nommé,

Maître Thomas LEVY, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Thomas LEVY et Hector GDA-LIA notaires associés", titulaire d'un office notarial sis à PARIS (8^{ème}), 122, rue la Boétie,

A reçu le présent acte contenant:

CONSTATATION DE LA PERFECTION DE L'ACTE AUTHENTIQUE D'APPORT DU 1^{ER} JUILLET 2010 SUITE À LA PUBLICATION DU RAPPORT DE REVISEUR,

A LA REQUÊTE DE:

1) La société dénommée SOFAGI S.C.A SPF, société en commandite par actions dont le siège social est situé 23 Avenue de la Porte-Neuve à LUXEMBOURG L-2227 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro B 143114,

Agissant en qualité d'actionnaire unique de la société dénommée GENIMO SA, société anonyme, dont le siège social est situé 23 Avenue de la Porte-Neuve à LUXEMBOURG L-2227 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro B 147547.

La société dénommée SOFAGI S.C.A SPF est représentée à l'acte par Monsieur Marc ZENOU, clerc de notaire, dûment habilité.

2°) Monsieur Edgard Nathan ZORBIBE, Retraité, époux de Madame Lise ZORBIBE, demeurant à GENEVE 01025 (SUISSE) 10 rue Jean Senebier,

Né à DOUERA (ALGERIE) le 6 mai 1926,

Marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître COTTENET, notaire à PARIS, le 6 juin 1957, préalable à son union célébrée à la mairie de PARIS 16^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75016), le 11 juin 1957.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française et résident au sens de la réglementation fiscale.

3°) Monsieur Jean Baruck ZORBIBE, Retraité, époux de Madame Marie BOYER, demeurant à GENEVE 01231 (SUISSE) 20 A Chemin du Velours Conches,

Né à ALGER (ALGERIE) le 14 juin 1930,

Marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître BONSERGENT, Notaire à PARIS, le 14 décembre 1970, préalable à son union célébrée à la mairie de PARIS 16^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75016), le 17 décembre 1970.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française et résident au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommés, les REQUERANTS.

Préalablement à l'acte objet des présentes, il est exposé ce qui suit:

Exposé

Par acte reçu par le notaire soussigné en date à Paris du 1^{er} juillet 2010,

1°) Monsieur Edgard Nathan ZORBIBE, susnommé.

2°) Monsieur Jean Baruck ZORBIBE, susnommé.

Ont établi les modalités de l'apport de droits sociaux au profit de la société: GENIMO SA.

La société dénommée GENIMO SA présentant elle-même, préalablement à l'apport, les caractéristiques principales suivantes:

Constitution

La société GENIMO SA a été constituée conformément à la loi Luxembourgeoise suivant acte en date du 15 juillet 2009 reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Capital social

Le capital social est à ce jour intégralement libéré. Il s'élève à un montant de trente et un mille euros (31.000,00 eur), divisé en 310 actions de chacune cent euros (100,00 eur).

Durée

La durée de la société est illimitée.

Objet

La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle-même.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'effets ou de tout autre instrument d'emprunt de même que de garanties ou d'autres droits de souscription d'actions,

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, Industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Immatriculation

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147547.

Absence de modification du pacte social

Cette société, par rapport au pacte social originaire, n'a pas connu de modification.

Audit acte est intervenu la société dénommée SOFAGI S.C.A SPF, société en commandite par actions dont le siège social est situé 23 Avenue de la Porte-Neuve à LUXEMBOURG L-2227 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro B 143114,

Agissant en qualité d'actionnaire unique de la société dénommée GENIMO SA, société anonyme, dont le siège social est situé 23 Avenue de la Porte-Neuve à LUXEMBOURG L-2227 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro B 147547.

Monsieur Edgard ZORBIBE et Monsieur Jean ZORBIBE ONT APPOSITE à la société GENIMO SA les parts sociales ci-après identifiées leurs appartenant en propre, qu'ils détenaient des Sociétés ci-dessous :

1) Société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA MUETTE, Société civile immobilière dont le siège social est situé à PARIS

(75008), 26-28 Avenue Matignon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 398.596.510.

2) Société dénommée S.C.I ELLENA, Société civile dont le siège social est situé à PARIS (75008), 26-28 Avenue Matignon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 337.778.476.

3) Société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ROLLIN CHARONNE, Société civile dont le siège social est situé à PARIS (75008), 26-28 Avenue Matignon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 443.947.767.

4) Société dénommée DECOURANCE, Société civile dont le siège social est situé à PARIS (75008), 26-28 Avenue Matignon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 329.001.010.

Apports

I- M. Edgard ZORBIBE

Il a été apporté par M. Edgard ZORBIBE à la société dénommée GENIMO SA:

1°) La pleine propriété de 1500 parts de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA MUETTE numérotées de 1 à 1500 sus désignée dans l'exposé pour une valeur de UN MILLION SOIXANTE DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS, ci	1.072.500,00 EUR
2°) La pleine propriété de 500 parts de la société dénommée S.C.I ELLENA numérotées de 1 à 500 sus désignée dans l'exposé pour une valeur de SIX CENT MILLE EUROS, ci	600.000,00 EUR
3°) La pleine propriété de 50 parts de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ROLLIN . CHARONNE numérotées de 1 à 50 sus désignée dans l'exposé pour une valeur de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS, ci	1.970.000,00 EUR
4°) La pleine propriété de 1000 parts de la société dénommée DECOURANCE numérotées de 1 à 1000 sus désignée dans l'exposé pour une valeur de UN MILLION HUIT CENT TRENTÉ MILLE EUROS, ci	<u>1.830.000.00 EUR</u>
Total des apports réalisés par Monsieur Edgard ZORBIBE: CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS, ci	5.472.500,00 EUR

II- M. Jean ZORBIBE

Il a été apporté par M. Jean ZORBIBE à la société dénommée GENIMO SA:

1°) La pleine propriété de 1500 parts de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA MUETTE numérotées de 1501 à 3000 sus désignée dans l'exposé pour une valeur de UN MILLION SOIXANTE DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS, ci	1.072.500,00 EUR
2°) La pleine propriété de 500 parts de la société	600.000,00 EUR

dénommée S.C.I ELLENA numérotées de 501 à 1000 sus désignée dans l'exposé pour une valeur de SIX CENT MILLE EUROS, ci	
3°) La pleine propriété de 50 parts de la société dénommée SOCIETE CIVILE. IMMOBILIERE ROLLIN CHARONNE numérotées de 51 à 100 sus désignée dans l'exposé pour une valeur de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS, ci	1.970.000,00 EUR
4°) La pleine propriété de 1000 parts de la société dénommée DECOURANCE numérotées de 1001 à 2000 sus désignée dans l'exposé pour une valeur de UN MILLION HUIT CENT TRENTE MILLE EUROS, ci	<u>1.830.000.00 EUR</u>
Total des apports réalisés par Monsieur Jean ZORBIBE: CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS, ci	5.472.500,00 EUR

Recapitulatif

Total des apports réalisés par M. Edgard ZORBIBE	5.472.500,00 EUR
Total des apports réalisés par M. Jean ZORBIBE	<u>5.472.500,00 EUR</u>
MONTANT TOTAL DES APPORTS: DIX MILLIONS NEUF CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS	10.945.000,00 EUR

Ceci exposé, il est passé à l'acte objet des présentes:

CONSTATATION DE LA PERFECTION DE L'ACTE AUTHENTIQUE D'APPORT SUITE À LA PUBLICATION DU RAPPORT DE REVISEUR

Expertise

La réalité des apports et leur consistance ont fait l'objet d'un rapport du réviseur conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, établi en date du 26 juillet 2010 par la société Compagnie Européenne de Révision, ayant son siège social au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, restera annexé aux présentes pour être soumis avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement après avoir été signé «ne varietur» par le requérant et le notaire instrumentant.

Annexe

Rémunération de l'apport

Compte tenu de la valorisation des apports par la société Compagnie Européenne de Révision, lesdits apports consentis en contrepartie de l'émission par la société Bénéficiaire au profit des apporteurs de CENT NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (109.450) actions nouvelles de CENT EUROS (100,00 EUR) de valeur nominale, soit une augmentation de capital d'un montant total de DIX MILLIONS NEUF CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS (10.945.000,00 EUR), acquièrent un caractère définitif.

Les actions nouvelles jouiront des mêmes droits, supporteront les mêmes charges et seront soumises à toutes les dispositions des statuts ou aux décisions des organes sociaux de la Société Bénéficiaire, et seront assimilées aux actions anciennes à la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Les CENT NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (109.450) actions nouvelles sont attribuées, savoir:

- A Monsieur Edgard ZORBIBE	54.725 actions
- A Monsieur Jean ZORBIBE	<u>54.725 actions</u>
Total	109.450 actions

Modifications statutaires

Capital social - Ancienne mention

Le capital social s'élevait originellement à un montant de trente et un mille euros (31.000,00 eur), divisé en 310 actions de chacune cent euros (100,00 eur).

Capital social - Nouvelle mention

Par suite de l'apport ci-dessus constaté, le capital social est désormais fixé à la somme de DIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS (10.976.000,00 EUR) et dorénavant divisé en CENT NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE (109.760) actions de cent euros (100,00 eur) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 109.760.

En conséquence, le REQUERANT décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société dénommée GENIMO SA qui aura désormais la teneur suivante :

"La Société a un capital social de dix millions neuf cent soixante seize mille euros (10.976.000,00 EUR) représenté par cent neuf mille sept cent soixante (109.760) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune."

Les REQUERANTS déclarent expressément que les 109.450 actions créées sont souscrites en totalité et intégralement libérées.

Souscription - Libération - Ancienne mention

Originellement les statuts stipulaient que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social avait été souscrites et les libérées en espèces par un versements de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Souscription - Libération - Nouvelle mention

Par suite de l'apport et de l'augmentation de capital ci-dessus constatés, les CENT NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE (109.760) actions de cent euros (100,00 eur) chacune, ont été entièrement souscrites et libérées.

En conséquence, les REQUERANTS décident de modifier le paragraphe "Souscription - Libération" de l'article 20 des statuts de la société GENIMO SA qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société SOFAGI S.C.A., SPF, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, déclare que les CENT NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE (109.760) actions sont intégralement souscrites et libérées:

- en espèces par un versement de trente et un mille euros (EUR 31.000) pour les actions initiales,
- et par voie d'apports de parts sociales pour les actions créées. "

Formalités

Les formalités d'usage tant fiscales que de publicité seront effectuées par les soins du requérant ou de son mandataire désigné.

Fiscalité

Conformément aux dispositions de l'article 808 A, I du Code général des impôts, la présente décision d'apport ne donnera pas lieu au paiement du droit fixe prévu à l'article 810, I du Code général des impôts, mais entraînera perception de droits, le cas échéant, au Luxembourg, Etat membre de l'Union Européenne sur le territoire duquel se trouve le siège de direction effective et le siège statutaire de la société GENIMO SA, société de capitaux bénéficiaire des apports.

Déclarations

Les REQUERANTS déclarent exactes les indications le concernant figurant en tête des présentes.

Il déclare avoir la capacité juridique pour agir à l'effet des présentes.

Election de domicile

Le REQUERANT fait élection de domicile, pour l'exécution des présentes, au siège social de la société dénommée GENIMO SA.

Frais

Tous les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par la société bénéficiaire de l'apport, ainsi que son représentant l'y oblige.

DONT ACTE, fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués. Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le Notaire soussigné

Suivent les signatures

Et la mention "ENREGISTRE AU Luxembourg, LE 26 AOÛT 2010, sous la relation LAC / 2010 / 37627,

Le Receveur (signé): M. Conny SCHUMACHER"

Certifié conforme à la minute, sur huit pages, sans renvoi ni mot nul

Référence de publication: 2010115844/224.

(100132021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 24 Juin 2010

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2008 S.C.A., SICAR

Signatures

Référence de publication: 2010115011/14.

(100129377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

LIPP Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.280.

—
In the year two thousand and ten, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“LIPP S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of “LIPP Holdco 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139280, incorporated to a notarial deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1620 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 11 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2489 of 22 December 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand one hundred and nine pounds sterling (35'109.- GBP) so as to raise it from its amount of three hundred and thirty thousand eight hundred and ninety-one pounds sterling (330'891.- GBP) up to an amount of three hundred and sixty-six thousand pounds sterling (366'000.- GBP) by the issue of thirty-five thousand one hundred and nine (35'109) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of thirty-five thousand one hundred and nine pounds sterling (35'109.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. “The subscribed capital is fixed at three hundred and sixty-six thousand pounds sterling (366'000.- GBP) divided into three hundred and sixty-six thousand (366'000) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treize août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

«LIPP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Madame Zivana KRUSIC, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérante, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «LIPP Holdco 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139280, constituée suivant acte notarié en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1620 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2489 du 22 décembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq mille cent neuf Livres Sterling (35.109.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de trois cent trente mille huit cent quatrevingt-onze Livres Sterling (330.891.- GBP) à trois cent soixante-six mille Livres Sterling (366.000.- GBP) par l'émission de trente-cinq mille cent neuf (35.109) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport total de trente-cinq mille cent neuf Livres Sterling (35.109.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante-six mille Livres Sterling (366.000.- GBP) divisé en trois cent soixante-six mille (366.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2010. Relation: EAC/2010/10036. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010115903/94.

(100131573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Rom10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 128.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 AOÛT 2010.

Pour ROM10 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010115018/15.

(100129524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Viehhandel J. Marc Weisgerber, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Burgplatz.

R.C.S. Luxembourg B 109.246.

Im Jahre zweitausend und zehn, am sechsten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Rambrouch.

Ist erschienen:

Herr Jean-Marc WEISGERBER, Geschäftsführer, geboren zu Waimes (B), am 10. April 1964, wohnhaft zu L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregart;

vertreten durch Herrn Gerd HEINZIUS, Finanzberater, mit beruflicher Anschrift in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, kraft der am 6. August 2010 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Der Gesellschafter hat den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass der Gesellschafter der einzige Gesellschafter der Viehhandel J.Marc Weisgerber, eine société à responsabilité limitée - Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, ist, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), mit Gesellschaftssitz in L-9755 Hupperdange, 14, Heigaart, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde, aufgenommen am 15. Mai 2000 durch Maître Edmond SCHROEDER, Notar mit damaligem Amtssitz in Mersch, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 658 von 14. September 2000 veröffentlicht und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 109.246 (die "Gesellschaft"), und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde, gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 3. Juli 2001 durch Maître Edmond SCHROEDER, Notar mit damaligem Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1250 vom 29. Dezember 2001.

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9755 Hupperdange, 14, Heigaart zur Adresse in L-9964 Huldange, Burgplatz.

2. Abänderung des Artikels 2 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen.

3. Sonstiges.

und haben den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-9980 Wilwerdingen, Hausnummer 41A zur Adresse in L-9964 Huldange, Burgplatz zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 2 der Satzung wie folgt abgeändert.

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden“.

Die Höhe der Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900.-) geschätzt.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Heinerscheid aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat derselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Heinzus, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 août 2010. Relation: RED/2010/1085. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 20. August 2010.

Référence de publication: 2010114902/55.

(100129952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 128.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 AOUT 2010.

Pour ROM11 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010115019/15.

(100129530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Frafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 12 août 2010

1. La démission de Monsieur Federico INNOCENTI de son poste d'administrateur est acceptée. Est nommé administrateur avec pouvoir de signature de type B, en son remplacement, Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972, à SAN DONA DI PIAVE (Italie), avec adresse professionnelle au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

2. La démission de Monsieur Adrien SCHAUS de son poste de commissaire aux comptes est acceptée. Est nommé commissaire aux comptes, en son remplacement, Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né le 21.07.1954 à OUM TOUB DENAIRA (Algérie), avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L.-1219 Luxembourg pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

3. Messieurs Giovanni VERZOLETTO et Jean-Marc HEITZ sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 12.08.2010.

Pour extrait sincère et conforme

FRAFIN S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010115112/23.

(100130244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Rom2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.771.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour: ROM2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010115020/15.

(100129379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Rom7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.537.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour: ROM7 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010115021/15.

(100129385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Safe Ship Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.653.

En date du 11 décembre 2009, une convention sous seing privé a été notifiée à la société, faisant état d'une cession de parts sociales, comme suit:

En date du 9 novembre 2009 Poka Investments SA. (Registration Number C-108841) ayant son siège social à 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, a cédé 100 parts sociales à la société Estemar Capital Corp. Ayant son siège social à Republic of Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands, MH 96960.

Suite à cette dernière cession de parts, la capital social de la société SAFE SHIP CAPITAL PARTNERS SàRL, est détenu comme suit:

Poka Investments S.A.	255 parts sociales
Unimak Trading Corporation	145 parts sociales
Estemar Capital Corp	<u>100 parts sociales</u>
Total	<u>500 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.
 Société Générale Bank & Trust
 C. BEAUCOURT / M.J. TORRECILLA
 Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010115981/24.

(100131847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

AIDA, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
 R.C.S. Luxembourg B 65.878.

Im Jahre zweitausendzehn, am siebzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

find die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft „AIDA HOLDING A.G.“, (die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft, die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Sitz in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 65 878, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar vom 17. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 785 vom 28. Oktober 1998.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, abgehalten am 13. Juni 2001, welche, am 27. Dezember 2004, unter der Nummer 1320, im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Christelle HERMANT-DOMANGE, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzählerin Frau Viviane HENGEL, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigebogen. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die fünfzehntausend (15'000) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von DREIHUNDERTZEHNUNDSEBZIGTAUSENDACHTHUNDERTVIERZIG EURO und NEUNUNDZWANZIG CENT (371'840,29 EUR) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengesetzt ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung

1. Umwandlung der Gesellschaft in eine „Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) „, gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007.

2. Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: „Es besteht eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung AIDA, société de gestion de patrimoine familial (SPF)“.

3. Abänderung von Artikel 2 der Satzung in folgenden Wortlaut:

"Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“)."

4. Abänderung von Artikel 3 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertzehnundsiebzigtausend- achthundertvierzig Euro und neunundzwanzig Cent (EUR 371.840,29), eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Aktien ohne Nennwert.“

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a. einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b. einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c. einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.“

5. Abänderung von Artikel 4 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: „Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. „

6. Abänderung von Artikel 5 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: „Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen. Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt. „

7. Abänderung von Artikel 11 der Satzung in folgenden Wortlaut: „Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht“.

8. Verschiedenes.

Nach Erläuterung und Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Umwandlung der Gesellschaft in eine „Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF)“ gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung von Artikel EINS (1), Absatz 1, der Satzungen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Es besteht eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung AIDA, société de gestion de patrimoine familial (SPF)“.

Dritter Beschluss

Des Weiteren im Zusammenhang mit der Umwandlung der Gesellschaft in eine „Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF)“ gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007, beschließt die außerordentliche Generalversammlung den Gesellschaftszweck abzuändern und sogleich Artikel ZWEI (2) der Satzung der Gesellschaft um diesen folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

Art. 2. "Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“)."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel DREI (3) der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

Art. 3. „Das Gesellschaftskapital beträgt dreihunderteinundsiebzigttausend achthundertvierzig Euro und neunundzwanzig Cent (EUR 371.840,29), eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a. einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b. einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c. einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel VIER (4) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um demselben folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 4. „Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.“

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel FÜNF (5) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um auch demselben folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 5. „Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.“

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen. Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.“

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel ELF (11) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um auch demselben folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 11. „Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. MARECHAL-GERLAXHE, C. HERMANT-DOMANGE, V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 19. August 2010. Relation: EAC/2010/10080. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115696/190.

(100131622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Zaniatan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.895.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour ZANIATAN HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010115047/15.

(100129520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

1798 European Loan Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.969.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 août 2010

En date du 10 août 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 6 octobre 2009, de Monsieur Patrick Odier en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, de Monsieur Jean-Claude Ramel et de Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010115049/19.

(100129476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Daniska, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 42.679.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°166 du 17 avril 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 92 du 12 mars 1994 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 554 du 8 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 762 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

DANISKA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010115089/20.

(100130395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

H7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 11, rue du Dr Julien Berger.

R.C.S. Luxembourg B 152.034.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 08/07/2010

L'assemblée est ouverte à 10 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur RISCH Robert agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Liste de présence:

Monsieur RISCH Robert

Madame CANU Sophie

- Démission de Madame CANU Sophie

Le président a validé et approuvé, la démission de Madame CANU Sophie en date du 8 juillet 2010.

- Démission du gérant

Entre autre, le président a validé et approuvé, la démission en tant que "gérant" de Madame CANU Sophie

- Nomination du nouveau gérant unique

De plus, le président a validé et approuvé, la nomination en tant que "gérant unique" de Monsieur RISCH Robert et ceci à partir de ce jour.

- Pouvoir de Signature

Le président a validé et approuvé, que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

- Cessions des Parts

Le président a validé et approuvé, que Madame CANU Sophie a cédée à Monsieur RISCH Robert, 49 parts sociales, qu'elle détenait dans la société.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés et signées par les personnes concernées en date du 8 juillet 2010 et par la gérance du représentant légal au nom de la société, il résulte que le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

	Parts Sociales
Monsieur RISCH Robert, demeurant à 11, rue du Dr Julien Berger, L-5670 Altwies	100 parts
Total	100 parts

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 € chacune soit un capital de 12.500,00 €.)

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 10:30 heures
Altwies, le 8 juillet 2010. Monsieur RISCH Robert / Madame CANU Sophie.

Référence de publication: 2010117064/36.

(100131791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

1798 European Loan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.956.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 août 2010

En date du 10 août 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 6 octobre 2009, de Monsieur Patrick Odier en qualité d'Administrateur et
Président du Conseil d'Administration

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, de Monsieur Jean-Claude Ramel et de Monsieur Patrick
Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en
2011.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010115050/18.

(100129484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

**1798 Healthcare Long / Short Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement
Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.598.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 août 2010

En date du 10 août 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 6 octobre 2009, de Monsieur Patrick Odier en qualité d'Administrateur et
Président du Conseil d'Administration

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, de Monsieur Jean-Claude Ramel et de Monsieur Patrick
Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en
2011.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010115051/19.

(100129496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

1798 Healthcare Long / Short S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.597.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 août 2010

En date du 10 août 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 6 octobre 2009, de Monsieur Patrick Odier en qualité d'Administrateur et
Président du Conseil d'Administration

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, de Monsieur Jean-Claude Ramel et de Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010115052/18.

(100129505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

ENRC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.762.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 décembre 2009 que:

- Monsieur Olimjon SHADIEV, demeurant à L-1933 Luxembourg, 45 rue Siggy vu Letzebuerg et Monsieur Hervé PONCIN demeurant à B-4870 Trooz, 25A rue au Thier ont été réélus aux fonctions de gérants de catégorie A pour une durée indéterminée;

- Monsieur David HILL, demeurant à La Tourelle, La rue des Niemes, St Peter, JERSEY a été réélu aux fonctions de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010115098/17.

(100130080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Advent Miro Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.148.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115053/14.

(100130339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Axor Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.506.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 871 du 19 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXOR HOLDING

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010115064/14.

(100130390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

BFF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.414.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

BFF Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010115067/15.

(100130050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Electricité WATRY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 38, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115092/11.

(100130497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

BFF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.414.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

BFF Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010115068/15.

(100130051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Descarfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 106.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010115091/12.

(100130511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.
